

**CONTRAT DE LOCATION**

**D’UNE SALLE COMMUNALE**

Par les présentes,

La Mairie de Saint Martin L’Ars,

demeurant : 10, rue du Lavoir 86350 Saint Martin L’Ars

représentée par : Xavier DIOT, maire

accepte la demande de location formulée par :

 Nom Prénom :

 Adresse :

Il est entendu que la mairie de Saint Martin L’Ars donnera en location :

❑ la salle polyvalente (Grande salle)

❑ la salle polyvalente (Petite salle)

❑ la salle des associations (Cantine)

❑ avec le forfait ménage (+ 80€)

Pour les dates :

**La consommation électrique et du gaz sera facturée sur relevé après location**.

**Les conditions de location répondront aux prescriptions mentionnées dans le Règlement de Mise à Disposition des Salles Communales,** **dont le locataire reconnaît avoir pris connaissance et accepte expressément le contenu.**

Le Règlement de Mise à Disposition des Salles Communales, annexé au contrat de location, aura valeur contractuelle.

La réservation de la salle n’est effective qu’à réception d’un exemplaire du présent contrat.

Fait à Saint Martin L’Ars, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_,

Le maire de Saint Martin L’Ars Le locataire

Signature et mention « lu et approuvé » Signature et mention « lu et approuvé *»*